

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie-Gabrielle Stellinga

<https://www.cadre21.org/membres/da5b949f45207c5325c11320>

Date d'obtention : 2023-05-08 19:11:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

En fait, c'est un clé en main. Dans un cas de doute, nous pouvons nous référer rapidement à la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dans le passé, je posais déjà les bonnes actions. Toutefois, la trousse permet d'éviter des erreurs pouvant nuire à l'intervention. De plus, ça permet une communication plus efficace entre les différents partenaires et permet également de bien définir le rôle de chacun.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il faut faire extrêmement attention à nos choix de mots et à ne pas porter de jugements.